



**SNUipp**

Syndicat National Unitaire des  
Instituteurs, Professeurs des  
écoles et Pegg

# École 24



**FSU**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du  
**SNUipp-FSU Dordogne**

BULLETIN n°1 – 1er trimestre 2020 - janvier - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 7 janvier 2020



*Le vœu que vous amélioriez nos retraites en commençant par retirer votre projet dont on ne veut POINT !*

Démarche à retrouver sur le site du SNUIPP

<https://snuipp.fr/actualites/posts/un-voeu-pour-2020>

## STOP ! Cela suffit !!!

Arrêtons de nous faire piétiner comme si nos vies ne valaient rien.  
Tous les êtres humains sont censés naître et vivre égaux en droit !  
Mais chaque jour notre dignité s'arrête là où leurs intérêts personnels et financiers commencent .

Il n'est plus possible d'accepter d'être considérés ainsi. Chaque jour notre humiliation grandit, nous avons le sentiment que nous ne sommes rien, que nos efforts toujours plus grands ne sont jamais suffisants.  
Cette dernière réforme en est encore l'exemple magistral.  
Toujours plus pour toujours moins, moins d'une vie digne.

Résistons, unissons nous, prenons nos vies en main,  
repreons ce qui nous appartient,  
notre **DIGNITÉ**.

Cécile Jourd'hui



RETRAIT DU PROJET DE LOI  
**reform**  
**DELEVOYE**

**systeme**  
**PAR POINT**

**= LA RETRAITE EN SAIGNANTE**



**TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS. C'EST NON!**

Le SNUipp-FSU vous présente **ses meilleurs vœux** pour l'année 2020, qui démarre sous le signe de la lutte. Le Président de la République nous a présenté les siens, **CATASTROPHIQUES** !

Rien ne nous est épargné. L'esprit du Conseil National de la Résistance est détourné aux fins du Grand Capital. Ambroise Croizat et ses camarades ont mis en place un système de protection sociale dans lequel le système des retraites établissait que la pension correspondait au taux de remplacement d'un salaire de référence, et non pas cette rengaine capitaliste « j'ai cotisé, j'ai droit ». Actuellement, les 3/4 des retraites sont calculées en fonction du salaire et non pas des cotisations versées : elles sont le salaire qui se poursuit, et non un revenu différé dans le temps. La retraite créée par le Conseil National de la Résistance, c'était le droit d'être payé sans avoir à aller sur le marché du travail.

Or que voit-on poindre ? Des retraités qui retournent travailler pour avoir de quoi manger et se loger !

Non à la paupérisation du pays !

Non à la fragilisation des individus par la casse du collectif !



Bruno Charzat



Bastien Contraire

On peut se demander que signifie donc cette petite phrase prononcée par le Président lors de ses vœux : « Nous prendrons en compte les tâches difficiles pour permettre à ceux qui les exercent de partir plus tôt, sans que pour autant cela soit lié à un statut ou une entreprise ». Cette phrase résonne avec la casse bien engagée du statut du salarié en général et la casse de la Fonction Publique en particulier, du collectif protecteur des fonctionnaires, et qui se traduit dès maintenant par des opérations de mobilités dans lesquelles les personnels se retrouveront seuls face à l'administration, les organisations syndicales exclues des processus de mobilité.

Puisqu'on parle de tâches difficiles, nos conditions de travail vont-elles être améliorées ?

Autre alarme portée par les vœux du Président : « Nous entamerons la revalorisation et la transformation des carrières des enseignants. »

Le gouvernement a une enveloppe de 10 milliards pour les enseignants.

Mais, là aussi, cette enveloppe indemnitaire ne sera pas donnée sans contrepartie : hausse des ORS, rabotage des congés ... Nous n'avons aucune confiance en ce gouvernement, ses projets et annonces ni aujourd'hui ni demain. Ce gouvernement néolibéral veut la fin des acquis sociaux, la fin des droits des salariés, l'ubérisation du travail pour mieux remplir les poches des toujours plus riches, des actionnaires. Depuis la rentrée, la lutte s'organise en France et dans notre département. De nombreuses actions nous ont réunis, syndiqués de plusieurs organisations syndicales, non-syndiqués, retraités, salariés, chômeurs, Gilets jaunes. Nous apprenons à nous retrouver, à nous écouter pour porter un projet commun.

Les mouvements sociaux de toute cette année écoulée ont permis aux organisations syndicales de réfléchir à comment être la base et l'organisation à la fois.

pages	SOMMAIRE
1	La Une
2	Edito
3	Préparation Rentrée 2020
	Décla FSU à la CAPD du 09/12
4-5	Mobilisation contre le projet Retraites
6-7	Direction d'école
8-9	Carte des CLOCS
10	Mobilisation contre le projet Retraites
11-12	Enquête carte scolaire
13-14	Résultats des promotions
15	Bulletin de syndicalisation
16	Agenda des luttes et des Instances

Notre SNUIPP local, et la FSU de Dordogne participent à cette réflexion profonde. Les circuits de l'information militante, les réunions en plusieurs points du département, les manifestations se multiplient pour que personne ne soit isolé. N'hésitez pas à nous contacter pour trouver un point de contact, un camarade.

**Rejoignez le mouvement  
si vous ne l'avez pas fait encore !**

**Le 9 janvier, l'action continue !**

**Relevons la tête ! Refusons l'inacceptable !**

Véronique Pinoteau

## Rentrée 2020

### Répartition des postes par académie

AIX-MARSEILLE	76
AMIENS	-40
BESANÇON	-9
<b>BORDEAUX</b>	<b>32</b>
CLERMONT-FERRAND	0
CORSE	0
CRETEIL	201
DIJON	-26
GRENOBLE	35
GUADELOUPE	-16
GYANE	49
LILLE	-83
LIMOGES	0
LYON	55
MARTINIQUE	-25
MAYOTTE	48
MONTPELLIER	18
NANCY-METZ	-18
NANTES	0
NICE	67
NORMANDIE	-52
Dont CAEN	-43
Dont ROUEN	-9
ORLEANS-TOURS	-27
PARIS	-16
POTTIERS	-40
REIMS	-30
RENNES	-41
REUNION	0
STRASBOURG	0
TOULOUSE	39
VERSAILLES	243
TOTAL	440

## Carte scolaire 2020

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4080>

Comme chaque année à la même époque, des communes inquiètes comptent leurs élèves. Combien en secteur rural vont perdre leur école ? Combien de RPI vont être réorganisés en parallèle des ouvertures et des fermetures ? Combien d'enseignants seront en obligation de muter ? Comment sera organisé le volant des classes dédoublées ? Quelles écoles vont fusionner ?

Afin de mettre en adéquation les moyens avec le nombre d'élèves, la situation de l'école se dégrade, générant instabilité et imprévisibilité pour tous. En secteur rural, les parents d'un enfant entrant en PS n'ont aucune idée de l'école dans laquelle il sera scolarisé en CM2, ni aucune idée du temps de transport auquel il sera soumis chaque année pour être scolarisé.

Un enseignant nommé en secteur rural peut difficilement se projeter dans un avenir proche. Combien de temps sa classe va-t-elle rester ouverte ? A quel(s) niveau(x) de classe va-t-il enseigner ?

Si vous pensez que votre école peut être concernée par une mesure de carte scolaire, il est important que nous ayons vos données chiffrées afin de les confronter à celles de la DSDEN24. Vous pouvez nous faire remonter vos effectifs de 2 façons différentes, vous choisirez celle qui vous semble la plus pratique.



### -Par notre site dédié

L'espace site est à privilégier face à l'enquête PDF, il nous permet de mieux suivre l'historique des écoles en carte scolaire, l'enquête en ligne est plus rapide à remplir, il est possible de joindre des fichiers et d'actualiser les chiffres à tout moment. Pour rejoindre l'espace en ligne, il vous faudra votre numéro RNE.

### - Par la fiche de suivi papier

Pour remplir le PDF, il faut enregistrer le fichier sur son PC, l'ouvrir, le remplir, lui donner un nom du type "carte scolaire école de..." enregistrer les modifications et nous le retourner par mail. Il est aussi possible d'imprimer le PDF, d'écrire dessus, de le scanner et de nous le retourner par mail ou par courrier.

**DATES à retenir : CTSD 14/02 – CDEN 21/02**      Enquête en pages 11 et 12.

## Extrait de la déclaration liminaire du SNUIPP lors de la CAPD du 9 décembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Aujourd'hui nous tenons la CAPD avancement d'échelon, initialement fixée au jeudi 14 novembre et finalement reportée ce jour. Même si ce doit être une des dernières concernant les promotions, de nombreux collègues devant obtenir un avancement automatique depuis le 1er septembre sont toujours dans l'attente de cette commission paritaire.

Tout simplement pour percevoir l'argent résultant de cet avancement. Pour certains, cela représentera plusieurs centaines d'euros, qui leur seront versés rétroactivement au mieux fin janvier. Un petit saut d'année budgétaire pour les caisses de l'État, mais l'impact fiscal que cela peut avoir sur les personnes, l'administration n'en tient pas compte!



<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4092>

Nous vous rappelons que cet argent est dû et que les changements d'échelon sont les seules possibilités offertes aux collègues d'être augmentés, le point d'indice étant gelé depuis tellement d'années.

Nous vous avons dit tout cela lors du CTSD en novembre, et, pour unique réponse, vous nous aviez expliqué devoir tenir compte des avancements par effet de «boost», lesquels ne seront pas étudiés aujourd'hui... C'était la raison pour laquelle nous vous demandions que cette CAPD se tienne en septembre, date sur laquelle le précédent secrétaire général s'était engagé.

Cela fait preuve d'une certaine incurie de votre part.

Les faits nous donnent une fois de plus raison. [...]

Résultats des promotions en pages 13 et 14.



**Communiqué de presse**

**Pas de trêve jusqu'au retrait !**

Les organisations CGT Éduc'action –FSU –SNALC –SUD Éducation –FAEN constatent l'importance exceptionnelle de la journée de grève interprofessionnelle du 17 décembre contre le projet de réforme des retraites.

Dès le 05 décembre, le mouvement était particulièrement suivi dans l'Éducation et s'est inscrit dans la durée notamment par trois journées de grève majoritaire et des reconductions dans de nombreux établissements et écoles. L'opinion publique tout comme les personnels de l'Éducation ne se laisseront pas abuser ni par les opérations médiatiques du Gouvernement, ni par les tentatives d'opposer les salariés entre eux, les générations entre elles.

Les organisations syndicales dénoncent toutes entraves au droit de grève et de manifestation plus particulièrement envers les jeunes, ainsi que des applications abusives de l'arrêt Omont utilisé pour opérer des retenues injustifiées sur les salaires des collégiés.

Pour les organisations syndicales de l'Éducation, le gouvernement porte la responsabilité pleine et entière de la situation sociale actuelle. C'est pourquoi elles demandent au Premier ministre de prendre en compte le rejet massivement exprimé par les mobilisations du projet de régime universel à points et de retirer ce dernier.

Les annonces d'Édouard Philippe ont confirmé tous les reculs que cette réforme entraînerait notamment pour les femmes qui seraient particulièrement pénalisées.

Aucune réponse concrète n'a été donnée aux organisations syndicales qui demandent au gouvernement d'ouvrir de réelles négociations sans préalable sur la base des propositions des organisations syndicales pour le renforcement et l'amélioration du système actuel par répartition, solidaire et intergénérationnel.



Contrairement aux annonces du ministre de l'Éducation et du gouvernement, nos organisations syndicales exigent des augmentations de salaire sans contrepartie. Les organisations CGT Éduc'action –FSU –SNALC –SUD Éducation –FAEN appellent l'ensemble des personnels à poursuivre et renforcer la grève.

Elles soutiennent les assemblées générales qui décident la reconduction de la grève et appellent à organiser et à participer aux actions locales du 19 décembre, du week-end et pendant les vacances de Noël avec les secteurs professionnels comme la SNCF, la RATP, les ports, les raffineries, les transports, la santé qui resteront mobilisés pour exiger du gouvernement qu'il retire sa réforme.

Sans réponse du gouvernement, elles décident d'appeler les personnels à se réunir en assemblées générales pour amplifier le mouvement y compris par la reconduction.

D'ores et déjà, elles appellent à faire de la journée interprofessionnelle du **09 janvier** un temps d'une ampleur exceptionnelle.

Le 19 décembre 2019

**« Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquits sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais. » A. Croizat**

A l'heure où Emmanuel Macron cite régulièrement le Conseil National de la Résistance,

A l'heure où l'on se plaît à compter le nombre de manifestants, on a oublié qu'un million de personnes endeuillées ont accompagné cet homme à son enterrement en 1951, à Paris, Rappelons-nous...



Qui est-ce ?

**Ambroise Croizat (1901-1951)**

Elu député du groupe communiste en 1936, il est, après guerre, Ministre du travail et de la sécurité sociale, en 1945-1946. C'est lui qui dirige la mise en place du système de protection sociale : assurance maladie, système de retraites, allocations familiales, et amélioration du droit du travail français, avec les comités d'entreprise, la médecine du travail, la réglementation des heures supplémentaires, etc.



Clément Buée



## Réforme des retraites : La FSU fait un point d'étape sur le projet du gouvernement à la fin décembre 2019.

Cette note ne reprend pas l'ensemble des éléments du projet de réforme, elle tente de faire un point sur ce qui est « nouveau » suite aux annonces d'E. Philippe le 11 décembre.

### 1) sur les annonces

- Confirmation de la création d'un régime universel à points
- 2025 resterait l'année de bascule dans le système universel pour les générations nées de 1975 à 2003 concernées par une carrière mixte (régime actuel jusqu'en 2025 /système à points ensuite). Le rapport Delevoye préconisait, lui, une entrée en vigueur dès les générations 1963 et suivantes.
- Entrée en vigueur d'un système universel et du nouveau système de gouvernance dès 2022 et non 2025 comme prévu par le rapport Delevoye. Les générations nées en 2004 et après entreraient dès 2022 dans le nouveau système, année théorique de leur entrée dans la vie active : elles cotiseraient dès lors sur leurs primes pendant que les autres générations ne le feraient qu'à partir de 2025 (ce qui, incidemment, pourrait induire des nets à payer différents d'un-e agent-e à l'autre sur la même indemnité, selon les cotisations sociales prélevées ou pas). L'augmentation des cotisations sur les indemnités devrait s'échelonner sur 15 ans. Nous ne disposons pas d'informations concernant le RAFP...
- Confirmation d'un âge d'équilibre fixé à 64 ans, évoluant avec l'espérance de vie (déjà préconisé par le rapport Delevoye). Dès 2022, création d'un âge d'équilibre à 62 ans et 4 mois porté progressivement à 64 ans en 2027 (+4 mois par an dès 2022): les générations 1960 et suivantes sont toutes concernées. Cette mesure crée un malus de 5% par année manquante par rapport à cet âge d'équilibre (on ne sait pas encore si le projet est de découper ce malus en trimestres, soit 1,25% par trimestre manquant comme actuellement, ou si c'est seulement 0%, 5%, 10%, et dans ce cas quels sont les seuils de déclenchement).



Pendant la période de transition, pour les générations prétendument « non concernées par la réforme » :

- **de 2022 à 2027, soit pour les générations 1960 à 1965**, application de la décote actuelle (en fonction de la durée d'assurance ou de l'évolution de l'âge d'annulation de la décote) et du malus du système à points. Pendant cette période, **c'est le calcul le plus défavorable entre décote et malus qui s'appliquerait** (en revanche, les deux, malus et décote, ne s'ajoutent pas l'un à l'autre. Exemple d'un-e agente né-e en 1965, il-elle doit 42 ans mais, à l'âge de 62 ans, n'en a fait que 41 : il-elle a, dans le système actuel, 5% de décote. Avec le nouveau système, s'il-elle part à 62 ans, soit en 2027, l'écart à l'âge d'équilibre est de 2 ans, la décote sera donc de 10%. Entre 5% et 10%, on choisit le plus défavorable, à savoir 10% (mais on ne fait pas  $5\% + 10\% = 15\%$ ). Il-elle doit attendre 63 ans pour retrouver la décote de « seulement » 5% qu'il aurait eue sans la mesure).

Il s'agit donc, dans la période immédiate, d'« inciter à travailler plus longtemps » : tout-e salarié-e qui partirait avant l'âge d'équilibre subirait un malus quel que soit son nombre d'années de cotisations.

- **De 2027 à 2037, pour les générations 1965 à 1974**, l'âge d'annulation de la décote du système actuel serait progressivement abaissé puis supprimé: c'est un point technique sur lequel nous n'avons aucune précision ni certitude, mais attention (là encore) aux éléments de langage du gouvernement qui parle d'un progrès. Il faut bien comprendre que, dans le système actuel, il y a déjà deux modalités de calcul de la décote : soit en fonction de la durée d'assurance, soit en fonction de votre écart à l'âge d'annulation de la décote, et on retient le plus favorable. Ce pourrait être cette seule seconde modalité que le gouvernement supprimerait. Or, dans le système actuel, l'écart à l'âge d'annulation de la décote est souvent utile à titre de « cliquet » (par exemple, dans le système actuel, pour un assuré qui, à 64 ans, n'a encore cotisé « que » 37 annuités sur 42 et qui, à ce titre, devrait avoir une décote de 25%, on applique l'écart à l'âge d'annulation car il lui est plus favorable, soit  $67 - 64 \text{ ans} = 3 \text{ ans}$ , soit 15% de décote « seulement »). Ainsi, avec la disparition de toute référence à un âge d'annulation de la décote, enrobé dans la création d'un âge d'équilibre avec lequel on fait mine de tout confondre, ce pourrait être encore pire pour beaucoup (ce même assuré, à 64 ans, se verrait-il désormais appliquer, comme pour la génération précédente, « le plus défavorable des 2 » entre 0% puisqu'il a l'âge et 25% puisqu'il n'a pas la durée, soit 25% de décote ?). [...]

## La direction d'école, on en est où ?

L'émoi provoqué par le suicide de la collègue directrice au début de l'année a contraint le ministre à ré-ouvrir le dossier sur les difficultés liées à la direction d'école.

La réunion d'un CHSTCMEN exceptionnel le 6 novembre a juste permis d'annoncer que 51 collègues s'étaient donnés la mort en 2018... soit près d'un par semaine.

Malgré tout le travail et toutes les analyses existantes depuis de nombreuses années, notamment celles faites par le SNUipp-FSU (états généraux de la direction d'école en 2018, chantier métier, édition de 4 pages spécifiques, 15 propositions pour la direction d'école...), le Ministre décide de repartir à zéro et annonce un plan de 3 actions en novembre/décembre et un agenda social pour janvier, février et mars/avril. A l'issue, des annonces devraient être faites ! Mais le projet global n'est pas annoncé...

### **Novembre/décembre : recueillir le ressenti professionnel...**

Les objectifs du ministre sont d'évaluer le ressenti professionnel des directeurs.trices (charge de travail, rémunération, soutien de l'institution...), de déterminer les difficultés rencontrées, d'évoquer les souhaits d'évolution professionnelle et de recenser les besoins et les attentes, notamment en terme de formation. Pour cela 3 actions :

- Un questionnaire en ligne adressé aux 45 000 directeurs.trices.
- Des réunions de directeurs.trices en circonscription sous la houlette de l'IEN.
- Un recensement national des instructions et circulaires.

### **En Dordogne...**

Pour montrer sa réelle prise en main du dossier, le ministre a « offert » à tous.tes les directeurs.trices une journée de décharge supplémentaire à prendre en novembre/décembre !! Merci Monsieur le Ministre !!

Non seulement vous ne connaissez pas le fonctionnement d'une école – un jour, oui bien sûr, mais pourquoi là maintenant ? – mais en plus vous mettez en difficulté vos propres services ! En effet, en Dordogne ce sont 19 remplaçants qui ont été mobilisés pendant ces deux mois où traditionnellement, on sait bien que le remplacement est plutôt tendu.

Et comme en Dordogne, la catastrophique gestion des personnels de l'an dernier nous a fait commencer avec plus de 40 remplaçants mis sur des postes à l'année, soit environ 1/3 de l'ensemble des remplaçants, on a vu des classes sans enseignants dans de nombreuses écoles.



Preuve une fois de plus, qu'on ne peut pas faire du mieux -1 jour de décharge en plus- sans augmenter le nombre des personnels...

Le questionnaire en ligne : nous avons bien reçu le lien. Contrairement à ce qui était annoncé, il n'était pas sécurisé : possibilité de le remplir plusieurs fois, aucune identification requise à l'accès ! Certaines questions semblaient orientées voire dangereuses de par les choix de réponses proposées. Nous déplorons que les collègues adjoints en aient été écartés. A l'heure actuelle, nous n'avons aucun retour du ministère...

Les réunions de directeurs : De très nombreux collègues ont participé aux nombreuses réunions organisées dans les circonscriptions. Certains IEN ont diffusé aux écoles un compte-rendu. A la suite, un groupe départemental « Direction d'école » a été réuni.

Le groupe départemental « Direction d'école » : le 11 décembre au matin, le groupe départemental s'est réuni, groupe à la composition assez inhabituelle il faut bien l'avouer, vu que, outre les organisations syndicales invitées sur une représentativité correspondant au CTSD (3 SNUipp-FSU, 2 SE-UNSA, 1 FO), il y avait 1 directeur.trice par circonscription désigné par son IEN, (donc 7 directeurs.trices choisis parmi 375 ! comment ?...). Le hasard ou la concertation, ont fait que la représentativité hommes/ femmes, petite écoles/grosses structures et écoles rurales/écoles de ville était conforme à la réalité du département. Le représentant de l'Union des Maires de Dordogne bien qu'invité, ne s'était pas déplacé.

[...]



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



SNUipp-FSU  
Dordogne



[...] Le DASEN après avoir rappelé ses efforts sur la direction en carte scolaire (4 directeurs ont une décharge augmentée...sur 375 !-) pose les principes de ce groupe départemental : il ne s'agit que de traiter des difficultés au niveau départemental, ce qui exclut le temps de travail, les responsabilités, les salaires...à peu près tous les sujets fondamentaux. Il ne nous est donc resté que les problèmes liés au numérique !

Un accord a été vite trouvé pour que tous les formulaires administratifs soient édités en mode « formulaire » et non « tableur » ou « traitement de texte ». Cette mise à jour devrait se faire au printemps.

Pour ce qui est de l'afflux d'e-mails dans les boîtes institutionnelles, nous avons salué le filtre de l'académie qui est efficace.



Cependant, il n'a pas été possible d'obtenir que les convocations aux animations pédagogiques ne passent pas par le directeur (problème de listes), qu'en plus de la convocation, elles ne soient pas doublées d'un envoi de la DAFPEN (accord sur le côté inutile, mais édition GAIA et édition de la DAFPEN indépendantes !). Nous n'avons pas abordé les relances –environ 3 chaque fois- pour les constats d'effectifs même si tout le monde s'est accordé sur le bon fonctionnement d'ONDE.

L'IA-Adjoint a présenté un diaporama statistique sur les directeurs.trices de Dordogne complété par le bilan des réunions de circonscription qui devrait être diffusé à chacun.

En conclusion, un sérieux travail de collectage a été mené. La question est de savoir ce qu'il en sera extrait. Le groupe départemental se réunira à nouveau en mai, c'est-à-dire après que tout le travail du ministre sera terminé et que ses annonces auront été faites...d'où la question sur l'efficacité réelle de ce dispositif.

 **Agenda des discussions ministérielles**

<p><b>Novembre</b> Consultation des directeurs-trices d'école.</p> <p><b>Décembre</b> Retour sur le questionnaire ministériel.</p> <p><b>Janvier</b> Allègement des tâches administratives, missions des directeurs-trices d'école, processus d'information et de validation.</p>	<p><b>Février</b> Temps pour la direction et la structure de l'école.</p> <p><b>Mars-avril</b> Revalorisation financière et régime indemnitaire.</p> <p><b>Début 2020</b> Création d'un comité de suivi par département et au niveau national pour suivre « l'orchestration » des premières décisions.</p>
---	--

Le SNUipp-FSU prendra toute sa place dans ces différentes concertations et veillera à ce qu'elles ne se résument pas à des annonces sans lendemain.

Là encore ce sont plus de questions que de réponses qui sont soulevées : absence de moyens financiers programmés dans le projet de loi de finances, quel est le calendrier d'application et surtout, quelles sont les volontés ministérielles ?

Et maintenant ? Le SNUipp-FSU Dordogne vous propose de discuter de tout ça, tous ensemble, directeurs.trices et adjoints.tes, lors de la R.I.S. « Fonctionnement d'école et direction » le 22 janvier à la Bourse du travail à Périgueux à 14h00.

Hervé Mignon

 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4116>

REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



SNUipp-FS  
Dordogne

Carte des correspondants locaux du SNUipp24

[ici](#)



Fiche de suivi carte scolaire 2020

[ici](#)



Résultats des promotions d'échelons

[ici](#)

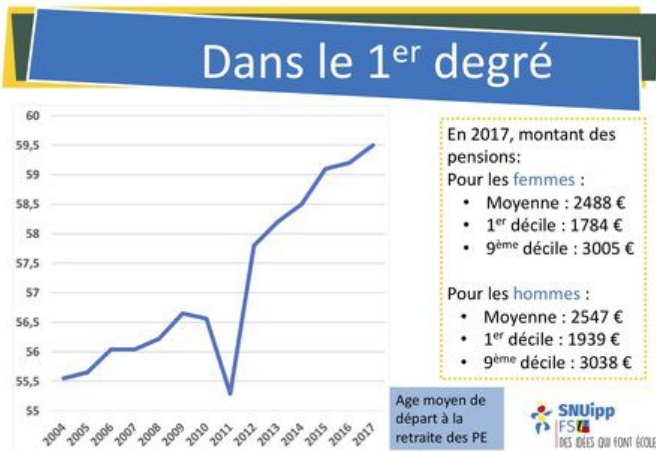




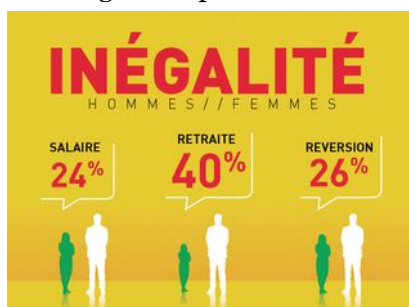
Projet de retraites, analyse de la FSU (Suite de la page 5)

- [...] Enfin, une annonce qui n'en est pas une : la retraite progressive. Depuis le début des concertations, le Haut-Commissaire à la Réforme des Retraites (HCRR) met en avant l'opportunité pour la Fonction publique qu'ouvre l'harmonisation des régimes de retraite en permettant l'accès à la retraite progressive actuellement possible seulement pour les salarié-es du privé. Aucune précision n'a été donnée sur les modalités de mise en œuvre, et le Premier Ministre interrogé par la FSU sur l'âge à partir duquel ce droit serait ouvert, ne répond pas. En effet, cette retraite progressive pourrait se traduire de différentes façons :

Si c'est avant 62 ans qu'un cumul temps partiel / une partie de sa retraite est ouvert, cela peut constituer une avancée partielle et encore : il faudra voir avec quelle valeur de point on peut commencer à bénéficier d'une partie de sa pension, et quelles sont les conséquences d'en avoir liquidé une partie pour sa retraite complète ensuite (si les valeurs de point sont très faibles dès 60 ans et qu'on ne retrouve plus jamais une valeur de point plus élevée ensuite, la possibilité d'être à temps partiel avant 62 ans risque de se payer très cher).



S'il s'agit d'appeler retraite progressive un dispositif qui ne serait ouvert qu'à partir de 62 ans, cela sera en fait une extension du **cumul emploi retraite**, c'est-à-dire la possibilité de continuer à travailler à temps partiel et donc d'accumuler des points même une fois à la retraite : ce serait en fait une aggravation supplémentaire justifiant un recul permanent de l'âge de départ.



Les annonces spécifiques sur les enseignant.es (EN et ESR) à savoir :

- Une loi de programmation pluri annuelle dans l'EN
- Une inscription des revalorisations dans la loi LPPR pour le sup
- Une enveloppe totale autour de 10 milliards pour l'EN, sans avoir défini le montant de l'augmentation nécessaire pour garantir aux enseignant-es le même niveau de pension que dans le système actuel.

La question des « contreparties » voire des redéfinitions des métiers exigée reste entière.

La FSU rappelle en outre que les enseignant-es ne sont pas les seul-es concerné-es par de faibles taux de primes. Une revalorisation doit passer principalement par les leviers indiciaires (dégel de la valeur du point d'indice, refonte des grilles, etc.) et concerner l'ensemble de la Fonction publique (titulaires et non-titulaires).



Et vous pensiez que ça n'allait pas être un point chaud ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre les conditions de travail des fonctionnaires  
En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



**NOM :** ..... **Prénom :** ..... **Nom de naissance :** .....  
**Adresse (personnelle bien préciser) :** Rue : ..... ou Lieu dit : .....  
**Code postal :** ..... **Ville :** ..... **Date de naissance :** .....  
**E-mail (personnel) :** ..... **fixe :** ..... **Portable :** .....  
**Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :** .....  
**SITUATION :** Instituteur(trice)  Professeur des écoles  PE Hors-classe  PE Stagiaire  Etudiant Master   
 PEGC  PEGC Hors-classe  PEGC classe excep  PSY-EN classe normale  PSY-EN Hors-classe  Contractuel  AE  AVS  EVS   
 Adjoint(e) élém.  Adjoint(e) mat.  Directeur(trice)  Chargé d'école   
 Titulaire-mobile ZIL  Titulaire-mobile BD  Enseignant spécialisé (préciser) : .....  
 Retraité  Si temps partiel préciser la quotité : .....% Autre situation (préciser) : .....  
 Date de première titularisation : ...../...../..... **Échelon (à vérifier dans IProf) :** ..... **depuis le** ...../...../.....

**66 % de déduction fiscale ou de crédit d'impôt applicable sur les revenus 2018, dans le tableau suivant vous pourrez voir le coût réel après impôts**

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>P.E. (Classe normale)</b>	123 €	140 €	142 €	146 €	150 €	154 €	163 €	175 €	186 €	200 €	214 €
Coût réel	42 €	48 €	48 €	50 €	51 €	52 €	55 €	59 €	63 €	68 €	73 €
<b>P.E. (Hors classe)</b>	184 €	197 €	213 €	230 €	246 €	260 €					
Coût réel	62 €	67 €	72 €	78 €	84 €	88 €					
<b>PE (Classe exceptionnelle)</b>	224 €	237 €	250 €	267 €	287 €	298 €	313 €				
Coût réel	76 €	80 €	85 €	91 €	97 €	101 €	106 €				
<b>PSY-EN (Classe normale)</b>	140 €	163 €	165 €	170 €	176 €	182 €	194 €	209 €	224 €	242 €	261 €
Coût réel	48 €	55 €	56 €	58 €	60 €	62 €	66 €	71 €	76 €	82 €	89 €
<b>PSY-EN (Hors classe)</b>	221 €	238 €	255 €	278 €	298 €	315 €					
Coût réel	75 €	81 €	87 €	94 €	101 €	107 €					
<b>PSY-EN (Classe exceptionnelle)</b>	272 €	289 €	306 €	329 €							
Coût réel	92 €	98 €	104 €	112 €							
<b>INSTITUTEURS</b>	112 €	118 €	120 €	123 €	126 €	128 €	131 €	138 €	145 €	154 €	168 €
Coût réel	38 €	40 €	41 €	42 €	43 €	44 €	45 €	47 €	49 €	52 €	57 €
<b>PEGC (Hors classe)</b>	145 €	153 €	162 €	171 €	194 €	208 €					
Coût réel	49 €	52 €	55 €	58 €	66 €	71 €					
<b>PEGC (Classe exceptionnelle)</b>	195 €	210 €	220 €	235 €	250 €						
Coût réel	66 €	71 €	75 €	80 €	85 €						

MAJORATIONS		
<b>ASH</b>	8 €	<b>DIRE 4 à 9 CL</b> 10 €
Coût réel	3 €	Coût réel 3 €
<b>CPC - CPD</b>	12 €	<b>DIRE 10 CL et +</b> 15 €
Coût réel	4 €	Coût réel 5 €
<b>IMF - PEFM</b>	8 €	<b>Dir SEGPA &amp; Eta Spé</b> 15 €
Coût réel	3 €	Coût réel 5 €
<b>DIRE 1 à 3 CL</b>	5 €	<b>DIRE EREA- LEA</b> 40 €
Coût réel	2 €	Coût réel 14 €

AUTRES CATÉGORIES		
<b>PES / Contractuels</b>	70 €	<b>AVS - AESH</b> 15 €
Coût réel	24 €	Coût réel 5 €
<b>Étudiant(e) Master</b>	10 €	<b>Dispo / Congé parental</b> 85 €
Coût réel	3 €	Coût réel 29 €

RETRAITÉS		
Pension < 1500 €/mois	100 €	34 €
Pension de 1500 à 2000 €/mois	105 €	36 €
Pension > 2000 €/mois	110 €	37 €

les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

**Indiquez votre choix de paiement :**

Par chèque en .nb. chèque(s) à l'ordre de « SNUipp FSU 24 »  
*(le premier chèque sera encaissé début janvier)*  
 Par mandat SEPA (remplir l'autorisation ci-dessous)

**Montant :** ..... €  
*( cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel )*

**Date :** ...../...../.....  
**Signature :**

**Mandat SEPA à ne remplir que par ceux qui optent pour le prélèvement automatique**

**MANDAT SEPA**  
Espace unique de paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Dordogne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Dordogne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et/ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

***Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage***

**NOM**

**PRENOM**

**ADRESSE PERSONNELLE**

**CP / VILLE**

**PAYS**

**BIC**

**IBAN**

Type de paiement :  Paiement récurrent / répétitif  Paiement ponctuel  
 Document à renvoyer : SNUipp-FSU24 - Bourse du Travail  
**accompagné d'un RIB** au ➔ 26 rue Bodin  
 24029 PERIGUEUX CEDEX

À .....  
 Le    20    
 Signature :

*Nom du créancier*

**SNUipp - FSU Dordogne**  
Identifiant créancier SEPA  
FR 03 ZZZ 439 172

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

La présente demande est valable jusqu'à annulation du débiteur. Le montant de la cotisation est prélevée en 5 fois le 10 de chaque mois à partir de janvier.

*Ne rien inscrire sous ce trait, votre RUM ainsi qu'un échéancier vous seront communiqués ultérieurement par courrier ou mail.*

*Nous y étions :*

## Agenda

### 6-7-8 novembre

- Congrès 24 FSU

### 13-14 novembre

- Conseil national

### 15 novembre

- CTSD

### 18 novembre

- CDEN

### 20 novembre

- Conseil syndical

### 22 novembre

- CDFD de la FSU

### 3-4 décembre

- Stage néo

### 4 décembre

- RIS AESH

### 5 décembre

- Grève, AG, Manifs

### 9-10-11-12-13 décembre

- Congrès FSU Clermont-F..

### 10 décembre

- Grève, AG, Manifs

### 11 décembre

- Intersyndicale

### 12 décembre

- Grève, rassemblements

### 14 décembre

- Tractage Marché Bergerac

**NOUS  
NE BATTONS  
PAS EN  
RETRAITE**

### 15 décembre

- Tractage Trélissac

### 16 décembre

- AG FSU Bergerac.

### 17 décembre

- Grève, AG, Manifs

### 18 décembre

- Actions Périgueux et Bergerac

### 19 décembre

- Actions et Réu Educ Périgueux

### 20 décembre

- CDFD FSU

### 28 décembre

- Tractage Bergerac

### 30 décembre

- Tractage Périgueux et collecte pour le Secours populaire

### 3 janvier

- Réu Educ Périgueux

### 4 janvier

- Tractage Bergerac

*La grève étant reconductible, nous inscrivons ici les temps forts.*

*Nous y serons :*

### 8 janvier

- Conseil syndical

### 10 janvier

- CDFD FSU

### 13 janvier

- CDAS

### 13-14 janvier

- Conseil national

### 14 janvier

- GT Lignes Directrices Mobilité

### 22 janvier

- RIS Fonctionnement école et Direction

### 14 février

- CTSD 1er degré carte scolaire

### 17 février

- CDAS

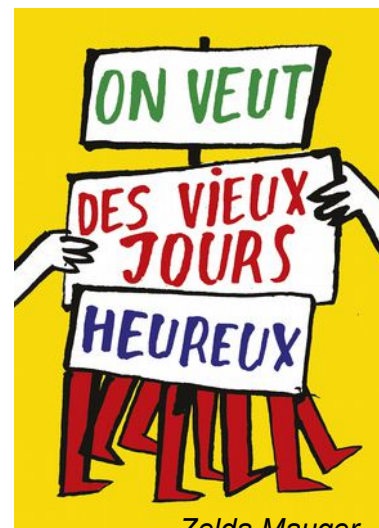
### Jeudi 20 février

- CHSCT

### Vendredi 21 février

- CDEN 1er degré carte scolaire

*Et bien sûr toutes les actions pour le retrait du projet de réforme des retraites !!!*



*Zelda Mauger*

**Facebook**



**U.**  
F.S.U.

**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

**SNUipp-FSU Dordogne** - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ✦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ✦ Directeur de publication : Alain Delmon  
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ✦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ✦ CPPAP 0720S07419 ✦ ISSN 1241 9214

*Bulletin syndical de la section départementale du SNUipp-FSU Dordogne*